

Equité, solidarité, efficacité économique Accessibilité et développement durable : une convergence d'objectifs

La loi 2005 – 102 du 11/02/05 pour « L'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a pour ambition de changer le regard que notre société porte sur le handicap. Elle affirme une volonté d'introduire un changement institutionnel et culturel majeur.

En améliorant la qualité de vie de tous les citoyens, en anticipant sur les conséquences sociales et économiques de l'allongement de l'espérance de vie, l'accessibilité participe pleinement au développement durable.

Développer une qualité d'usage de la ville pour tous... c'est favoriser l'accessibilité des transports, de la voirie, des espaces publics, des logements et des bâtiments publics, c'est permettre aux personnes en situation de handicap de participer à la vie sociale et culturelle et à des activités économiques, c'est également anticiper sur les défis démographiques à venir de notre société vieillissante.

Améliorer l'accessibilité des transports urbains... c'est contribuer à une meilleure rentabilité des services, à une réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, tout autant que faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite.

Accroître l'offre de logements adaptés... c'est permettre le maintien à domicile des personnes handicapées et des personnes âgées.

En tant que stratégie pour le futur, l'accessibilité est dans les propositions du Grenelle de l'Environnement ; et est intégrée dans les agendas 21.

L'accessibilité - définition :

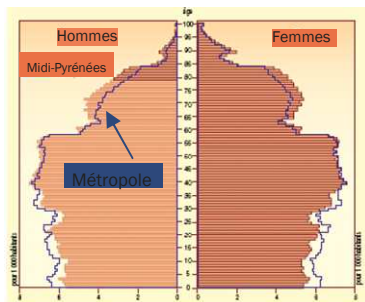
A l'initiative de la Délégation Interministérielle aux Personnes Handicapées, une définition commune a été donnée : « L'accessibilité permet l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap, en réduisant les discordances entre leurs capacités, leurs besoins et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de leur environnement. »

De la déficience au handicap ...

D'après l'article L.114 du Code de l'action sociale, les personnes handicapées sont celles qui subissent, dans leur environnement, toute limitation d'activité ou restriction à la vie en société subie en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Pyramide des âges France entière et Midi-Pyrénées

En 2030 en Midi-Pyrénées 31% de la population aura plus de 60 ans et 7,5% plus de 80 ans.



Des chiffres éloquentes (en milliers)

Personnes en fauteuil roulant	200
besoin de canne ou béquilles pour marcher	2 000
aide technique ou aménagement logement	2 600
aide régulière pour la vie quotidienne	5 000
incapacité, limitation ou invalidité reconnue	12 000

Les réponses à quelques questions que vous vous posez dans l'application de la loi :

Etablissements recevant du public (ERP) :

Les ERP existants doivent, à compter du 1er janvier 2015, permettre aux personnes handicapées d'accéder, circuler, recevoir les informations diffusées.

Existe-t-il des dérogations pour les ERP existants ?

Elles sont exceptionnelles et accordées qu'après avis de la Commission Consultative Départementale Sécurité Accessibilité (CCDSA) aux motifs d'impossibilité technique, préservation du patrimoine architectural, disproportions économiques manifestes. En ce qui concerne les ERP remplissant une mission de service public, toute dérogation doit s'accompagner de la mise en place de mesures de substitution.

Quels sont les contrôles mis en place ?

Pour les travaux soumis à permis de construire, le maître d'ouvrage doit fournir une attestation de la prise en compte des règles d'accessibilité établie par un architecte ou par un contrôleur technique répondant à des critères de compétence et d'indépendance.

L'octroi d'aides financières est-il conditionné au respect des règles ?

L'attribution de toute subvention est subordonnée à la production par le maître d'ouvrage d'un dossier relatif à l'accessibilité.

Quelle est la nature des sanctions ?

En cas de non-respect, les sanctions sont renforcées : fermeture de l'ERP existant pour non-respect du délai de mise en accessibilité, remboursement de la subvention, des amendes, l'interdiction d'exercer...

La sécurité ?

Les mesures mises en place dans le cadre de la protection contre les risques d'incendie ou de panique doivent tenir compte des besoins particuliers des personnes à mobilité réduite.

La formation des professionnels est-elle obligatoire ?

Obligatoire dans les formations initiales des architectes et professionnels du cadre bâti.

Logement :

Les maisons individuelles et bâtiments collectifs neufs doivent répondre à des critères d'accessibilité définis par décret, ainsi que les bâtiments d'habitation existants, lorsqu'ils font l'objet de travaux.

Existe-t-il des dérogations pour les bâtiments d'habitation ?

Pour le neuf : non.

Pour l'existant : les seuls motifs de dérogation sont l'impossibilité technique, les contraintes liées à la préservation du patrimoine architectural, les disproportions manifestes entre les améliorations apportées et leurs conséquences.

L'octroi d'aides financières est-il conditionné au respect des règles ?

En complément des aides existantes, la déductibilité de la taxe foncière sur les propriétés bâties est étendue aux SEM réalisant ou gérant des logements.

Quels sont les contrôles mis en place pour tous les bâtiments d'habitation ?

Pour les travaux soumis à permis de construire, le maître d'ouvrage doit fournir une attestation de prise en compte des règles d'accessibilité établie par un architecte ou par un contrôleur technique répondant à des critères de compétence et d'indépendance.

Quelle est la nature des sanctions ?

En cas de non-respect, les sanctions sont : le remboursement de la subvention, une amende, l'interdiction d'exercer, voire une peine d'emprisonnement en cas de récidive.

Qui recense l'offre de logement accessible ?

La Commission communale pour l'accessibilité pour les communes ou intercommunalités de 5000 habitants et plus.

Existe-t-il un cas d'exonération ?

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux propriétaires construisant un logement pour leur propre usage.

• Edito

Les données du quatrième trimestre 2010 nous permettent d'avoir une vue plus globale des tendances relevées tout au long de cette année.

Celle-ci fut le témoin de l'amorce du redémarrage de l'activité dans la construction en région Midi Pyrénées.

Si les chiffres d'affaire déclarés par les entreprises attestent d'une reprise dès le 1^{er} trimestre en revanche, les conséquences sur l'emploi ne se font pas encore sentir. En effet, c'est en négatif que se poursuit la croissance des salariés du secteur.

De plus ce dynamisme qui semble se ré-installer sur notre Région n'est pas équitablement réparti sur tous les départements. La Haute Garonne est la bénéficiaire majoritaire de cette relance d'activité.

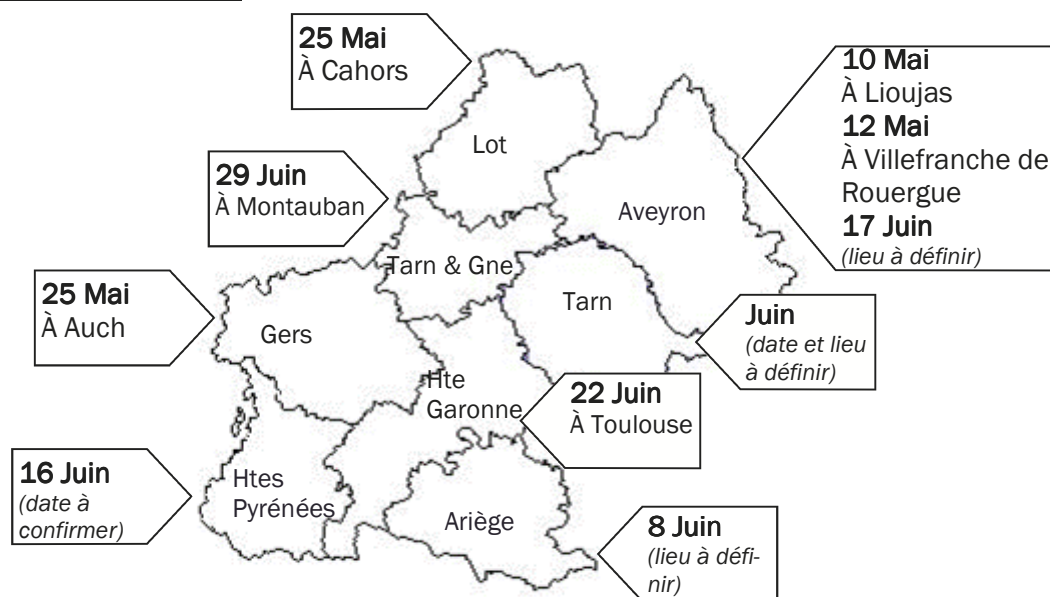
Le thème traité en première page de l'accessibilité permet de nous re-mobiliser sur un enjeu de société qui nous concerne tous. En effet, le vieillissement frappe sans discrimination chacun d'entre nous et les aménagements à opérer, tant en terme d'urbanisation qu'en terme de résidence, afin de nous permettre de poursuivre sans trop de difficultés à profiter de notre environnement familial est l'affaire de tous les professionnels de l'aménagement et la construction. Le salon Autonomic qui a remporté un vif succès avec plus de 10 000 visiteurs les 21 et 22 avril à Toulouse en est la preuve.

Vous trouverez dans ce numéro en page centrale deux synthèses de dossiers développés sur notre site internet. Le premier est consacré au bilan du NPTZ sur 6 années de mise en œuvre. Le deuxième est un éclairage sur le potentiel de rénovation du parc résidentiel de Midi-Pyrénées.

• Réglementation Thermique 2012

L'évolution réglementaire sur les caractéristiques thermiques et les exigences de performance énergétique des bâtiments neufs et des parties nouvelles de bâtiment se poursuit. Le décret et l'arrêté d'application de la RT 2012 sont parus le 26 octobre 2010. Ils s'appliquent à tous les permis de construire déposés à compter du 28 octobre 2011 pour les bâtiments neufs publics, les bureaux, les établissements d'enseignement et les bâtiments en zone prioritaire de rénovation urbaine. Ils s'appliqueront aux bâtiments résidentiels à compter du 1^{er} janvier 2013.

Des réunions d'information départementales sont organisées par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, et les Directions Départementales des Territoires en lien avec les organisations professionnelles. La carte ci-dessous vous donne la programmation de ces réunions :



Vous pourrez consulter les lieux et horaires précis sur le site du CRC : <http://www.crcbtp-midipy.asso.fr>

• Actualité réglementaire

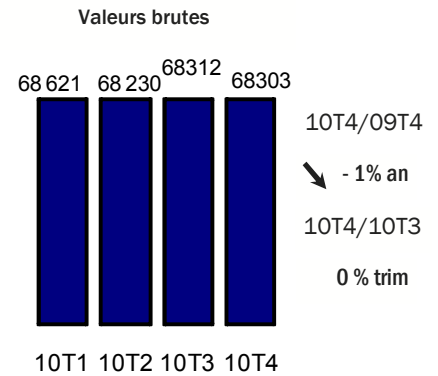
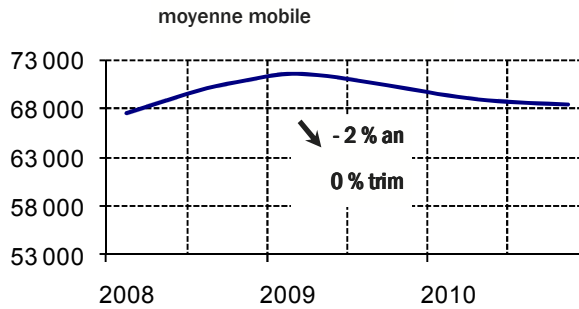
Un arrêté met à jour les tarifs des énergies utilisées dans les diagnostics de performance énergétique. Ces données n'avaient plus été réactualisées depuis 2006. La durée de validité des DPE est fixée à 10 ans par un nouveau décret.

La nouvelle norme relative aux ascenseurs publiée en décembre 2010 vient d'être annulée par l'AFNOR. Certains critères, comme l'obligation d'un deuxième ascenseur à partir de 6 étages, avaient été fortement critiqués.

Le décret n°2011-321 du 23 mars 2011 oblige d'indiquer des informations sur les substances volatiles polluantes. Ces informations doivent être précisées directement sur le produit ou sur son emballage. Il concerne les produits de construction et de décoration.

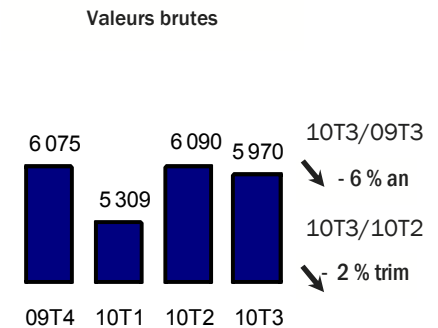
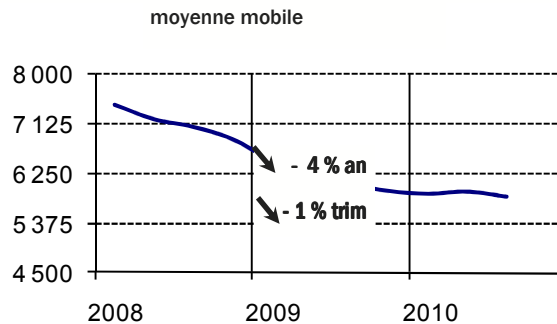
Effectifs salariés du BTP – source : Pôle Emploi

La baisse des effectifs amorcée depuis mi 2009 se poursuit au cours du 4ème trimestre 2010 :
-2% en annuel glissant.



Intérim (équivalents temps plein) – source : MES-DARES (pas de nouvelles données depuis la dernière parution)

Après un sursaut au cours du 2ème trimestre 2010, la situation régionale est moins favorable (-4% au 3ème trimestre 2010) en comparaison avec la stabilité du niveau national.

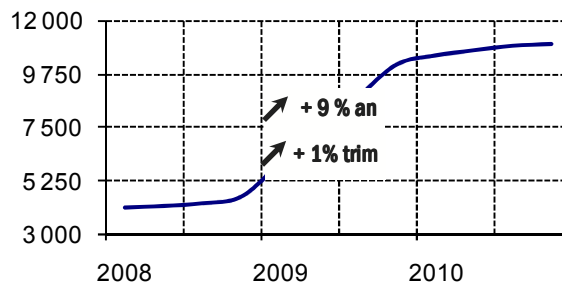


Demandes d'emploi – source : DIRECCTE

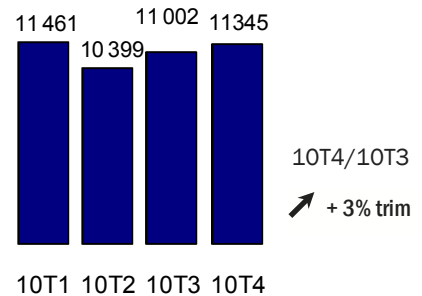
NB : l'augmentation entre le 4ème trimestre 2008 et le 1er trimestre 2009 est due à une modification de la nomenclature regroupant plusieurs catégories.

Depuis début 2010, on constate une certaine stabilité dans le nombre de demandeurs d'emplois avec une évolution de +1% en trimestriel glissant.

Demandes d'emploi fin de mois
moyenne mobile



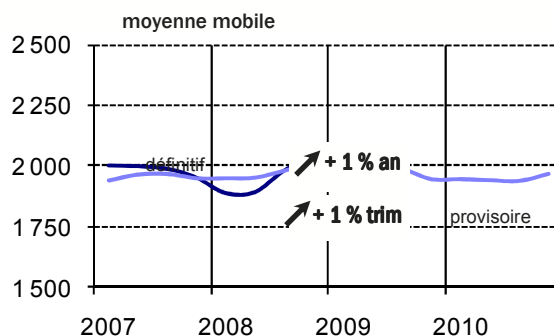
Valeurs brutes



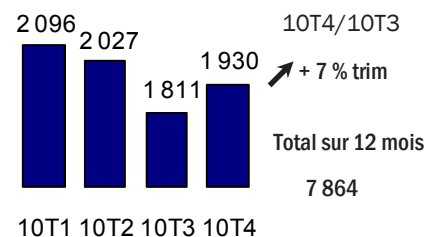
Accidents du Travail (survenus, hors trajets et maladies professionnelles) – source CARSAT

Le nombre d'accidents du travail est en hausse de 1% en données annuelles.

Rappel: Il s'agit des déclarations d'accidents du travail survenus pour la NAF45 (inclus dans le CTN bâtiment).

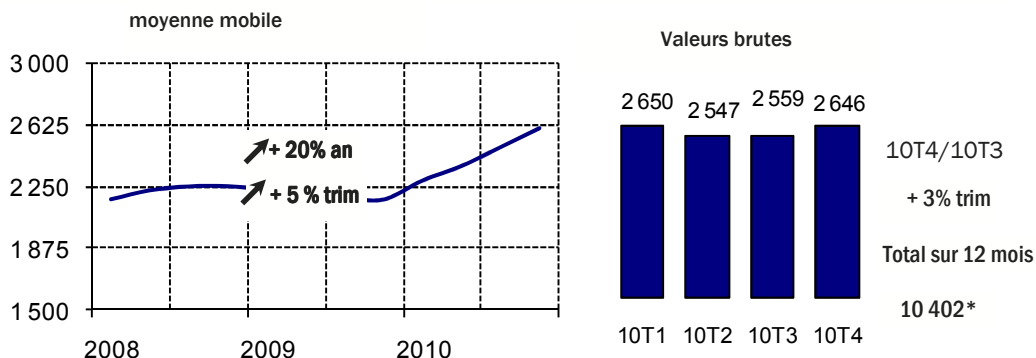


Valeurs brutes provisoires



• **Chiffre d'affaires des entreprises du BTP en Midi-Pyrénées (en M€ HT) - source : DDSF et DGE**

La situation de reprise d'activité constatée dès le 1er trimestre 2010 se poursuit et s'amplifie. Toutefois, elle est inégale suivant les départements.



	Chiffre d'affaire 4ème trim. 2010	évolution annuelle glissante	évolution trimestrielle glissante	évolution trimestrielle brute
Ariège	78,2	12%	1%	7%
Aveyron	229,5	6%	3%	5%
Haute-Garonne	1627,0	35%	7%	5%
Gers	105,5	-6%	1%	-13%
Lot	71,4*	6%	8%	-6%
Hautes Pyrénées	134,1	6%	1%	3%
Tarn	210,8*	-1%	-3%	6%
Tarn et Garonne	189,5	2%	2%	3%

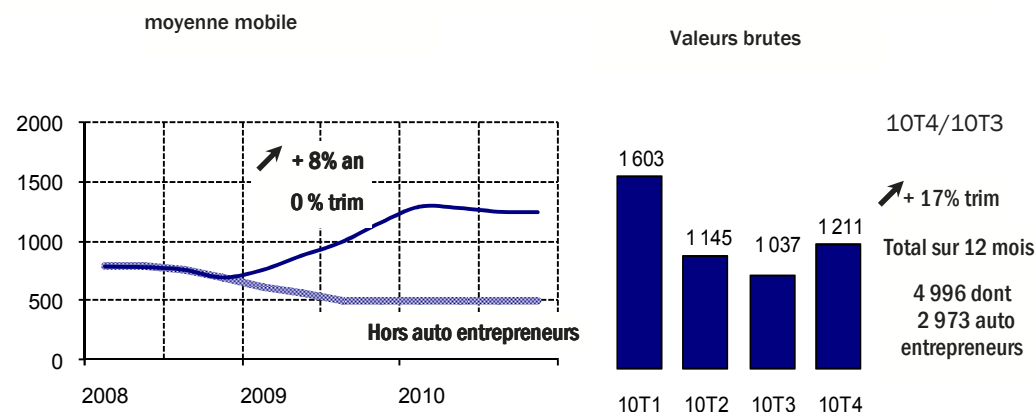
(*données provisoires)

• **Créations d'entreprises – source : INSEE**

La hausse des créations d'entreprises entamée depuis le 1er trimestre 2009, s'est poursuivie tout au long des derniers trimestres. Une certaine stabilité s'est installée depuis 2010.

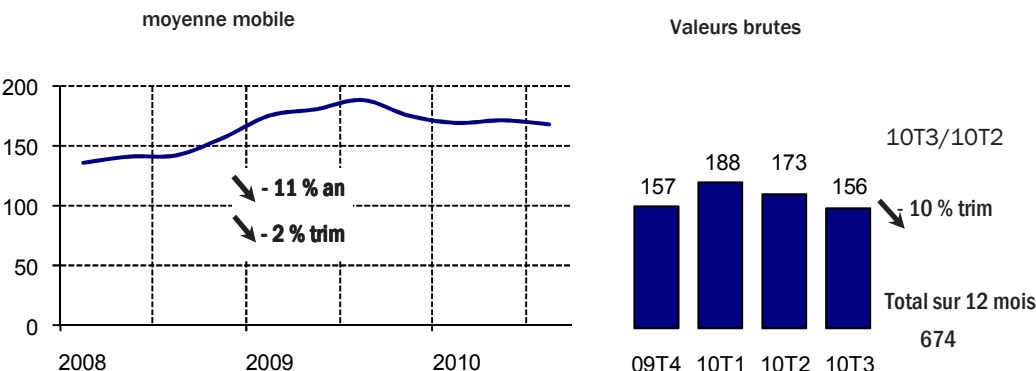
La forte majorité de ces créations se fait sous le statut d'auto-entrepreneur.

A noter : sur les 12 derniers mois, 2 973 entreprises ont été créées sous le statut d'auto-entrepreneurs, soit 60% des créations.



• **Défaillances d'entreprises – source : INSEE**

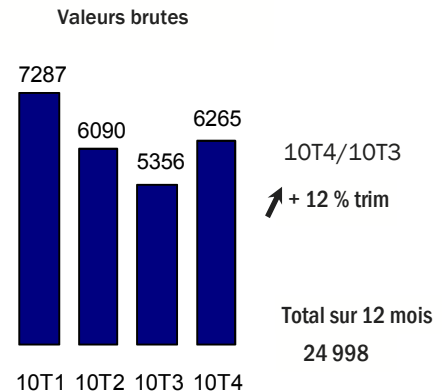
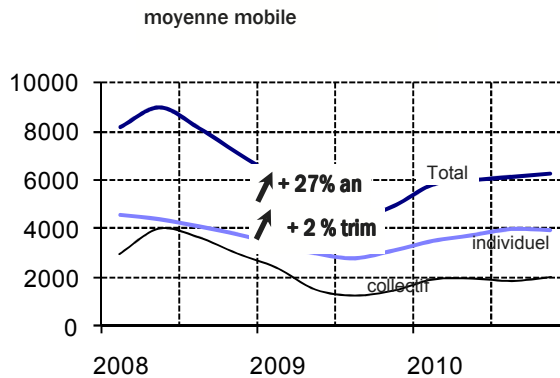
En valeur brute, le nombre de défaillances est en diminution de 10% au cours du 3ème trimestre 2010.



Logements autorisés (nombre) - source : DREAL/SITADEL

La reprise de l'activité se poursuit avec une augmentation de 27% des demandes de permis de construire au 4ème trimestre 2010 en annuel glissant.

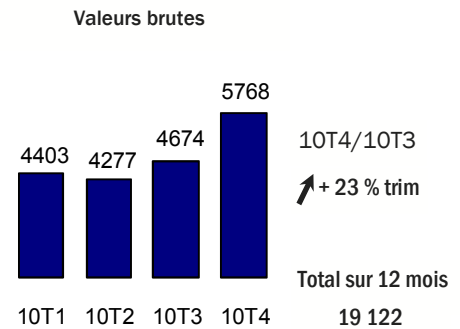
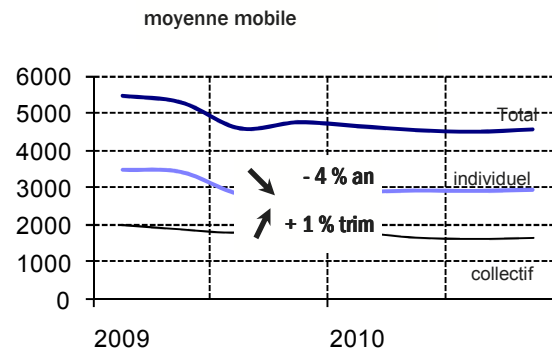
NB : les données consolidées prennent maintenant en compte les logements classés en résidences.



Logements commencés (nombre) - source : DREAL/SITADEL

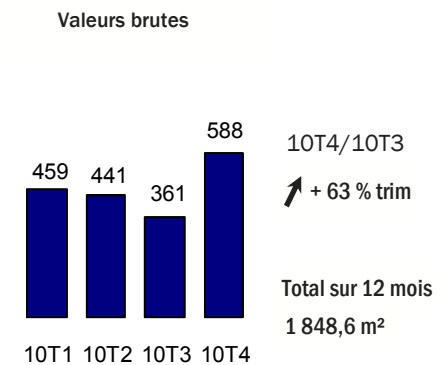
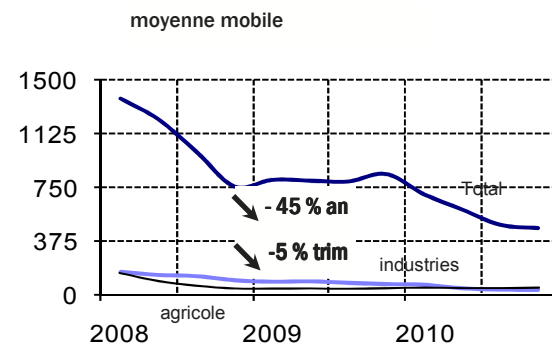
Depuis début 2010, on note une stabilisation des déclarations de mises en chantiers malgré une diminution de -4% en glissement annuel (+5% en individuel et -17% en collectif).

NB : les données consolidées prennent maintenant en compte les logements classés en résidences.



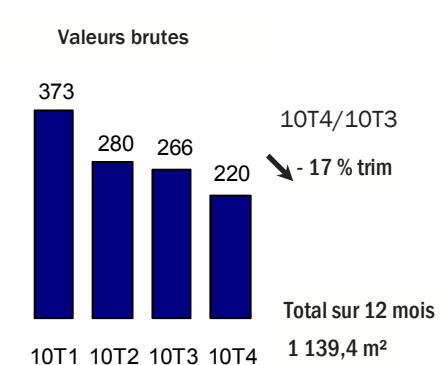
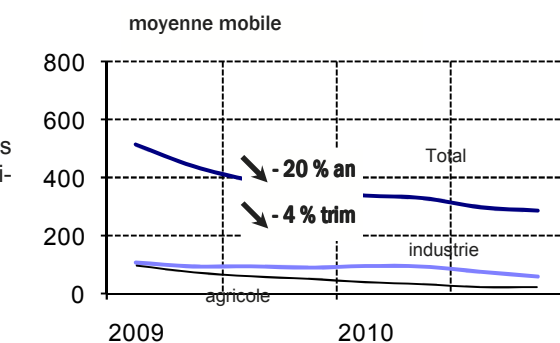
Locaux autorisés (milliers de m²) - source : DREAL/SITADEL

Après une stabilisation en 2009, on note une nouvelle baisse début 2010 qui se confirme au 4ème trimestre avec une diminution de -45% des surfaces autorisées en annuel glissant.



Locaux commencés (milliers de m²) - source : DREAL/SITADEL

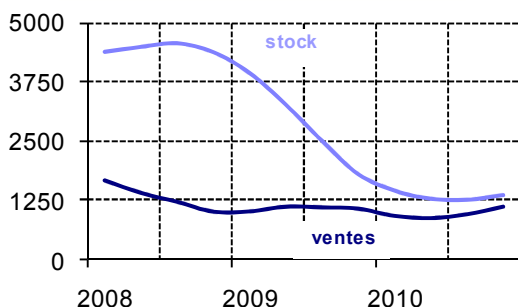
En données annuelles glissantes, les mises en chantiers (déclarées) diminuent de -20%.



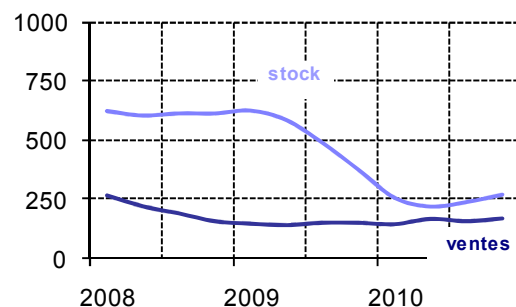
- Commercialisation des logements neufs - source : DREAL/ECLN**

Au 4ème trimestre 2010, les ventes de logements neufs sont supérieures à leur niveau du 4ème trimestre 2009. L'encours de logements neufs proposés à la vente est inférieur par rapport à la même période en 2009, cependant on note une légère augmentation fin 2010.

moyenne mobile **logements collectifs**



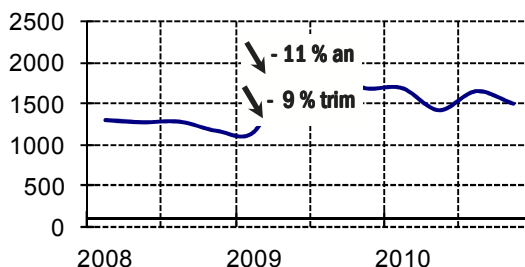
moyenne mobile **maisons individuelles**



LOGEMENT SOCIAL

- Financement aidé pour le logement social (nombre de logements) - source : DREAL**
(pas de nouvelles données depuis la dernière parution)

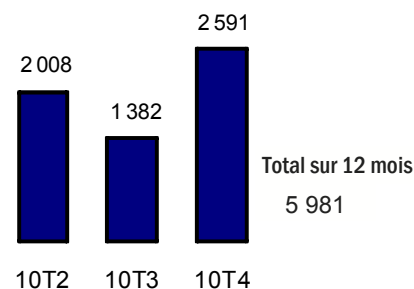
moyenne mobile



Comme chaque année, l'essentiel des financements (hors ZUS) est concentré sur le 2ème et le 4ème trimestre. Le bilan 2010 est supérieur à celui de 2008.

Nota : PLS comptés en nombre d'agréments et non en nombre de chambres pour le logement étudiant notamment
1 agrément = environ 2 chambres

Valeurs brutes



ENTRETIEN ET AMELIORATION DE L'HABITAT

- Opinion sur l'activité entretien rénovation du bâtiment (dans le sud - ouest) - source : DAEI**

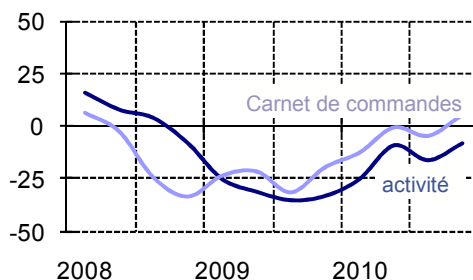
Les logements :

On note une activité stable en termes de valeur, mais en recul (-1%) en termes de volume. La proportion d'entreprises réalisant des travaux d'entretien-amélioration augmente pour les grandes entreprises, est stable pour les artisans et en baisse pour les PME. La baisse d'activité dans le GO est plus importante que dans le SO. Les carnets de commandes sont orientés à la hausse.

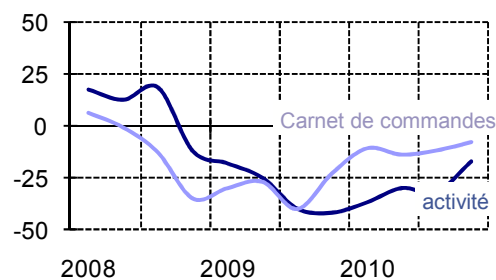
Les bâtiments non-résidentiels:

Une importante baisse de l'activité se fait ressentir. Le nombre de PME et artisans dans ce secteur est en baisse parallèlement à une hausse pour les grandes entreprises. L'activité du GO est plus impactée que celle du SO. Les carnets de commandes des artisans sont à la hausse conjointement à un renouvellement plus difficile pour les grandes entreprises.

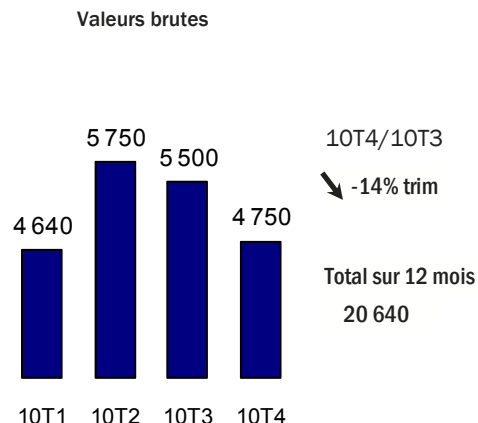
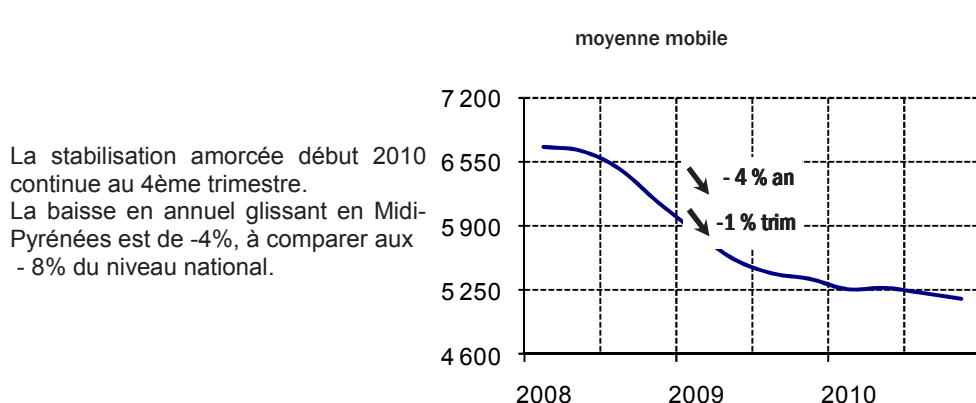
Dans le logement



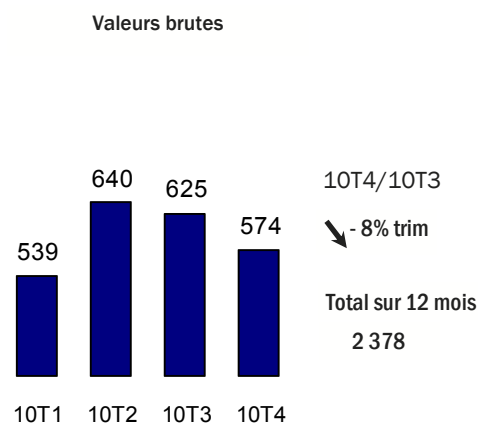
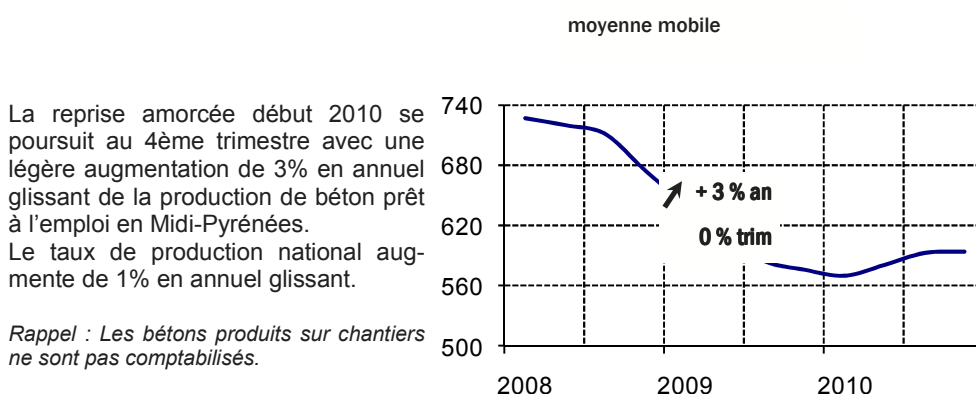
Dans le non résidentiel



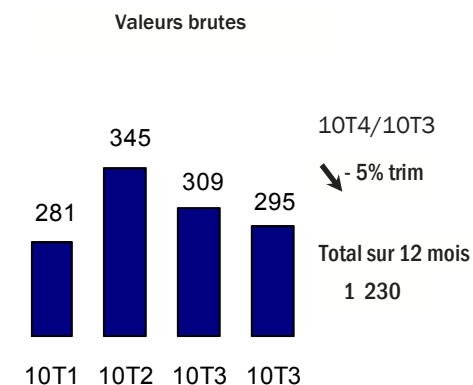
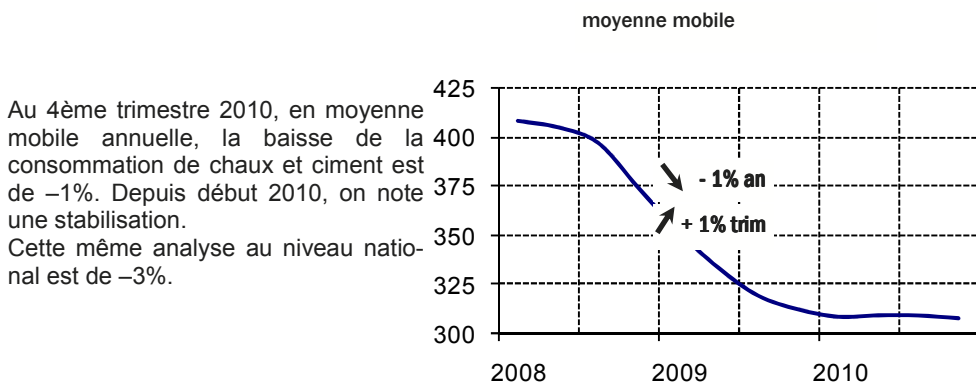
• **Granulats** (en milliers de tonnes) - **source : UNICEM**



• **Béton prêt à l'emploi** (milliers de m³) - **source : SNBPE**



• **Chaux et ciments** (milliers de tonnes) - **source : SFIC**



Nouveau prêt à taux zéro (NPTZ)

[Retrouvez un dossier détaillé sur le NPTZ, avec des données départementales détaillées, sur le site du CRC.](#)

Le NPTZ - Source : SGFGAS

Le Nouveau Prêt à Taux Zéro (NPTZ) est un dispositif financier destiné aux primo-accédants, sous conditions de ressources. Créé en 2005, il est remplacé par le PTZ+ depuis janvier 2011. En Midi-Pyrénées, 66 585 prêts ont été accordés pour un montant total de 1,2 milliards d'euros.

	Nombre de NPTZ	Montant prêté
Ariège	3 443	57 M€
Aveyron	6 794	114 M€
Haute-Garonne	26 234	438 M€
Gers	4 197	77 M€
Lot	3 448	63 M€
Hautes-Pyrénées	5 677	98 M€
Tarn	9 739	176 M€
Tarn-et-Garonne	7 053	134 M€
Midi-Pyrénées	66 585	1 157 M€
France	1 392 759	24 774 M€

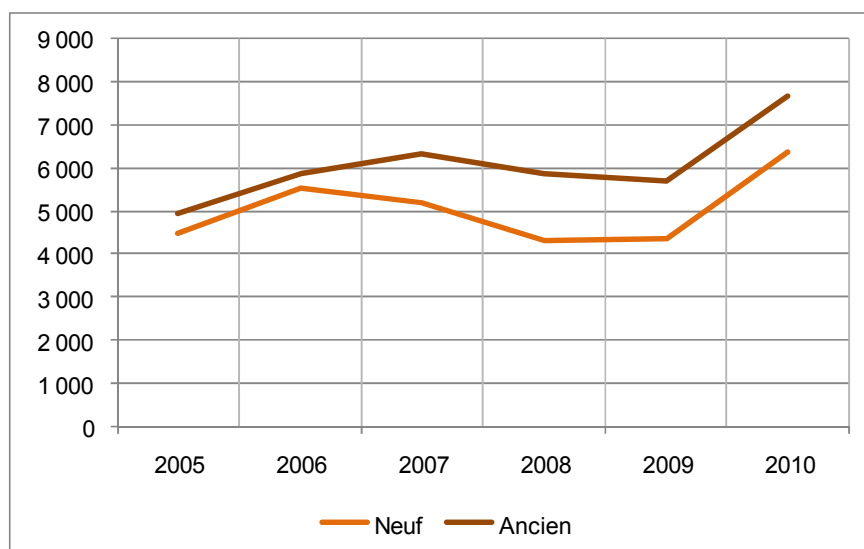
Évolution du nombre de NPTZ - Source : SGFGAS

L'évolution du nombre de NPTZ accordés reflète l'évolution du marché de l'immobilier.

On note ainsi un creux des prêts accordés en 2008 et 2009. Cette période correspond à la crise qui a particulièrement touché le public cible de ce dispositif (ménages aux revenus « modestes », pas encore propriétaires de leur logement).

En 2010, on constate une hausse, principalement due à deux aspects :

- le report des achats non effectués en 2008 et 2009;
- la fin annoncée du dispositif.

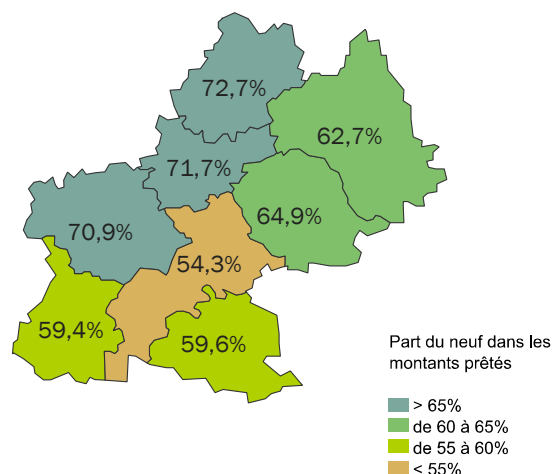


Répartition neuf/ancien - Source : SGFGAS

Le NPTZ a été créé en remplacement des anciens dispositifs qui ne concernaient que le logement neuf ; son but initial étant de favoriser l'accès à la propriété.

Il a ensuite évolué afin de soutenir le secteur de la construction neuve. Ainsi de janvier 2009 à mi-2010, le montant prêté était doublé pour l'acquisition d'un logement neuf. Lors du dernier semestre du dispositif, ce montant était majoré de 50%.

Ainsi, le neuf ne concerne que 45% des prêts accordés en Midi-Pyrénées, mais 61,5% des montants prêtés, soit 712 millions d'euros. Cette répartition varie selon les départements, en fonction des marchés immobiliers locaux.



Rénovation énergétique

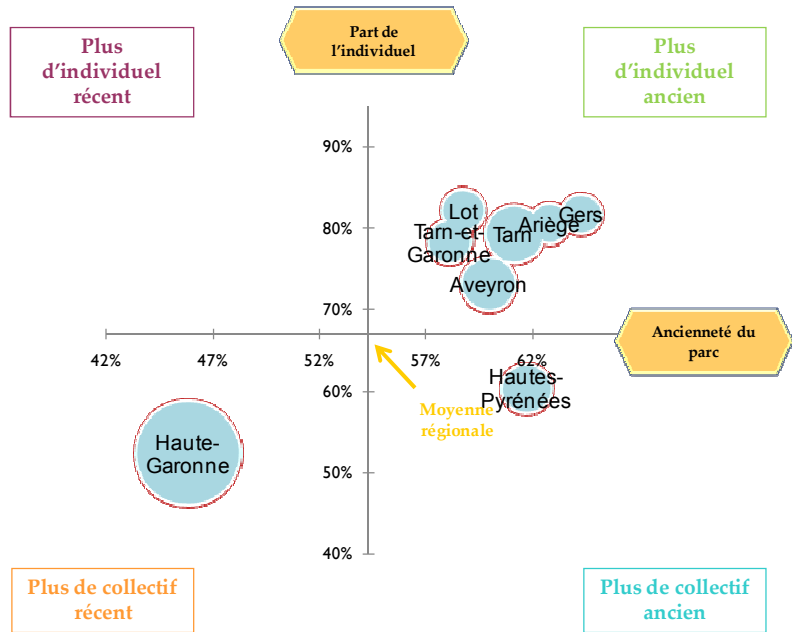
[Retrouvez un dossier complet sur le potentiel de travaux énergétiques sur le site du CRC.](#)

• Typologie du parc de logements - Source : INSEE

Le parc de logements de Midi-Pyrénées est composé de près de 1,6 millions de logements. 40% de ce parc est situé en Haute-Garonne.

Il s'agit majoritairement de maisons individuelles (67%). Les logements sont à 82% des résidences principales. Celles-ci sont occupées à 61% par leurs propriétaires.

La majorité du parc (56%) a été construit avant la première réglementation thermique de 1974 et représente donc un important potentiel de travaux de rénovation énergétique.



• Potentiel de travaux de rénovation - Source : SGFGAS

3 scénarios de rénovation ont été effectués. Chacun suppose la rénovation de l'ensemble des résidences principales construites à une période donnée, au coût moyen de 18 500€ (coût moyen de rénovation constaté avec l'éco-PTZ). Actuellement, l'activité de rénovation énergétique de logements est estimée à 514 M€/an en Midi-Pyrénées.

Avant 1990

Cette partie du parc représente l'ensemble des logements éligibles aux aides financières, soit 937 236 logements. Leur rénovation représenterait 17 339 M€.

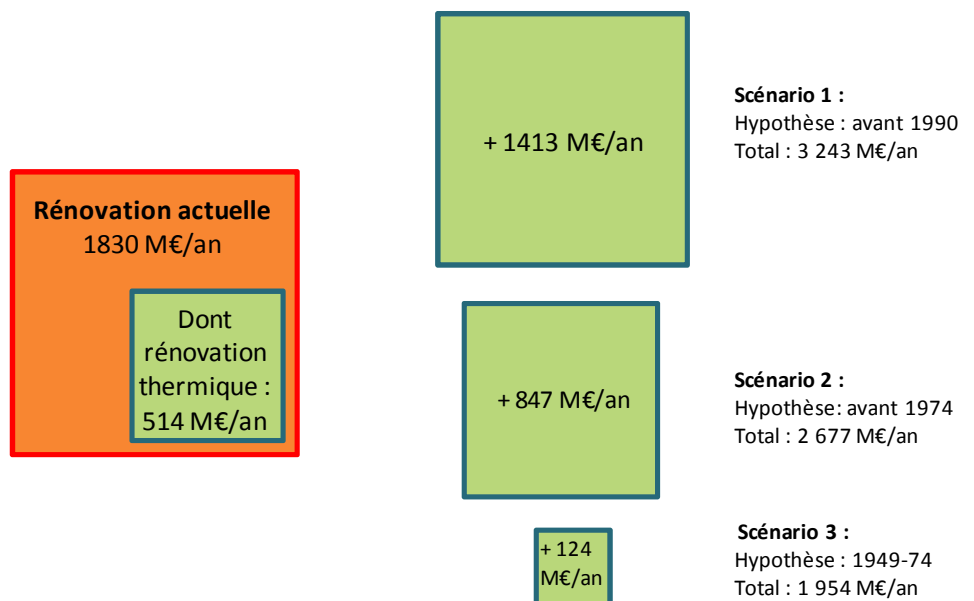
Avant 1974

Les résidences principales construites avant la première réglementation thermique constituent la partie la plus énergivore du parc de logements. La rénovation de ces 661 919 logements représenterait 12 246 M€, soit 1 361 M€/an si les travaux sont réalisés d'ici 2020.

1949-1974

Les logements construits entre 1949 et 1974 doivent obligatoirement être rénovés thermiquement lorsqu'ils subissent une rénovation lourde (RT). Ces 310 364 logements représentent un potentiel de travaux de 5 742 M€.

Chiffres d'affaires de la rénovation énergétique des logements de Midi-Pyrénées selon 3 scénarios (si réalisation des travaux d'ici 2020)



• Qualification des entreprises

Au 31 mars 2011, près de 3 000 certifications ont été attribuées aux entreprises de la région.

On note une très forte augmentation des certifications liées aux énergies renouvelables au cours du premier trimestre 2011.

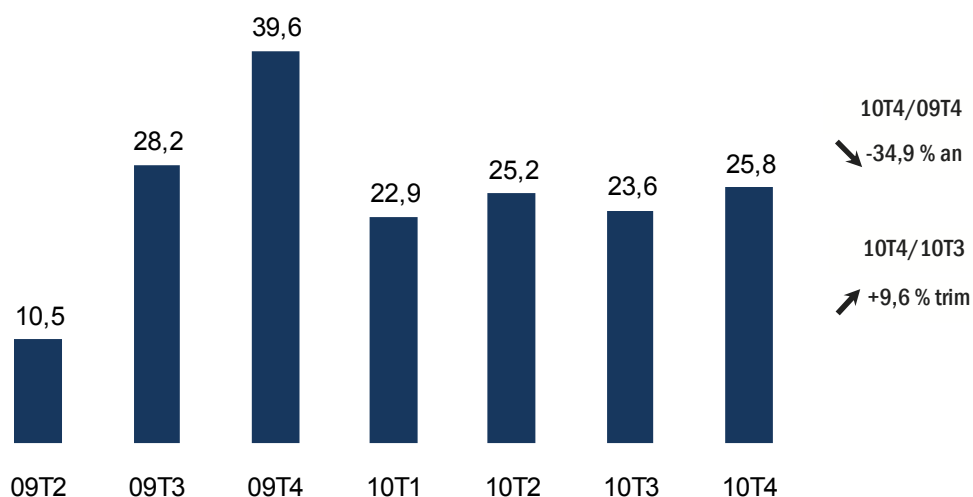
	Nombre 31/03/2011	Progression 11T1/10T4
Eco-artisans	191	+ 5,5 %
Pro de la performance énergétique	20	+ 53,4 %
Qualibat	1267	+ 0,6 %
Qualit'EnR	1 495	+ 28,3 %

• Eco-PTZ (millions d'euros de travaux générés) - source : SGFGAS

L'éco prêt à taux zéro a engendré 25,8 millions d'euros de travaux dans la région lors du 4^e trimestre 2010. Après la forte baisse enregistrée au début de l'année 2010, le nombre d'écoPTZ se stabilise.

Au dernier trimestre, 1 411 prêts d'une valeur moyenne de 16 234 euros ont été accordés.

La somme prêtée représente 88,7 % du montant des travaux.

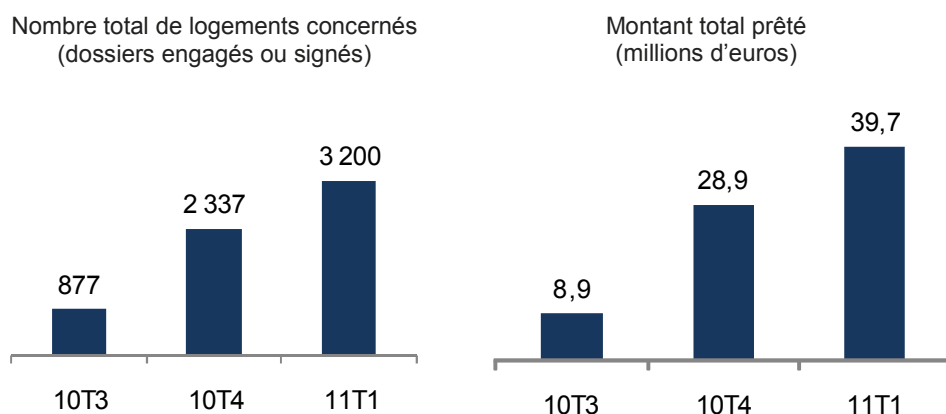


• Eco-PLS - source : SGFGAS

Fin mars 2011, l'éco-prêt au logement social (écoPLS) concernait 3 200 logements (dossiers engagés ou signés) en Midi-Pyrénées.

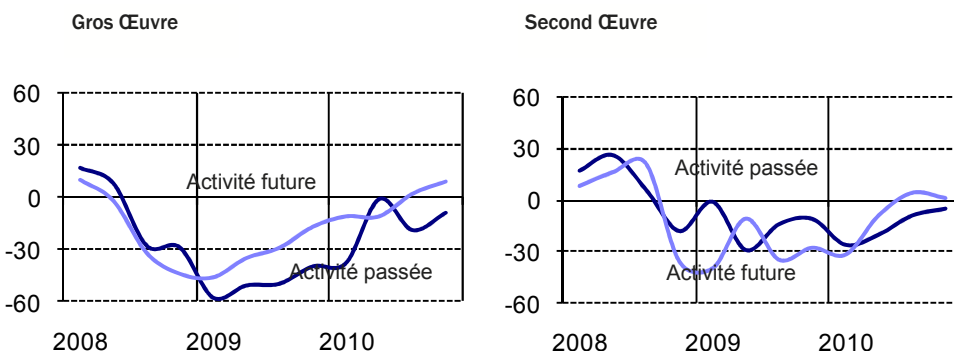
Lors du premier trimestre 2011, près de 900 nouveaux logements sont rentrés dans ce dispositif, pour un montant moyen de travaux de 21 739 € (moyenne nationale : 27 634 €).

Dans la région, 74% des logements sociaux ainsi rénovés se situent dans la classe énergétique E, avant les travaux.



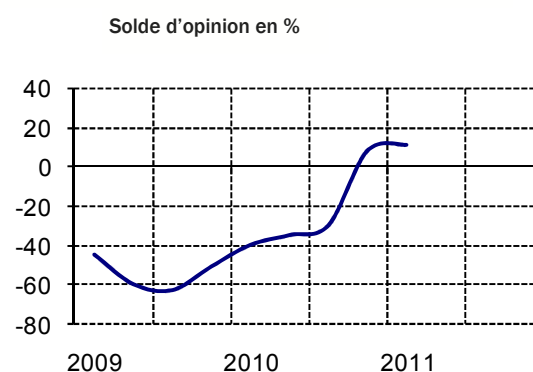
Opinion sur l'activité passée et future dans le bâtiment – source : FRB – INSEE

« Interrogés en janvier 2011, les chefs d'entreprise témoignent d'une hausse modérée du rythme de l'activité du bâtiment au cours du 4^e trimestre 2010 en Midi-Pyrénées. Les entreprises de gros œuvre comme de second œuvre bénéficient ce trimestre du dynamisme de la construction de bâtiments non-résidentiels. Selon les entrepreneurs, le rythme de l'activité du bâtiment resterait stable au cours du 1^{er} trimestre 2011. »



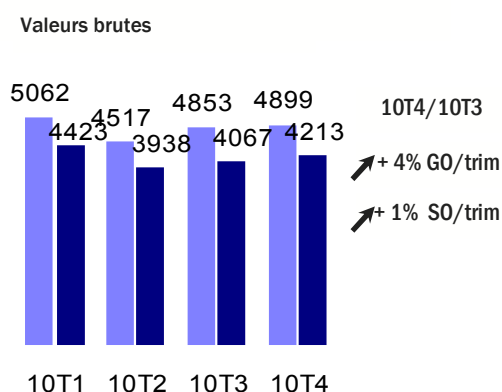
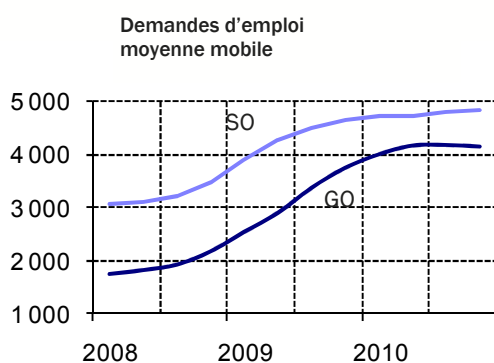
Opinion sur l'activité des entreprises artisanales du Sud Ouest – source : CAPEB

Selon la CAPEB nationale, «L'année 2011 démarre bien pour les artisans du bâtiment : le volume de travaux réalisés renoue enfin avec la croissance (+1,5%). Les résultats enregistrés sur le segment de l'entretien-amélioration sont un peu en deçà des attentes, en dépit de la bonne tenue des travaux d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment qui augmentent. En revanche, la vivacité du neuf constitue une réelle bonne surprise. Depuis novembre 2010, ce ne sont pas moins de 37 500 nouveaux chantiers qui ont été lancés, soit un dynamisme sur 3 mois jamais égalé depuis 2000. Autre facteur de reprise : pour la première fois depuis 2008, les entreprises de + de 20 salariés affichent de meilleures performances que celles de - de 20 salariés. Deux grosses zones d'ombre viennent assombrir ce tableau : un risque de défaillance extrêmement élevé et une envolée des prix des matières premières. A la baisse de l'activité, ont suivi des marchés signés à des prix anormalement bas, et ce dans un contexte de réduction des délais de paiement. La hausse des coûts des matériaux, fait aujourd'hui grimper le risque de défaillance à son maximum dans le BTP. Ces tensions supplémentaires sur les marges risquent de peser sur une croissance autant attendue qu'encore très fragile.»

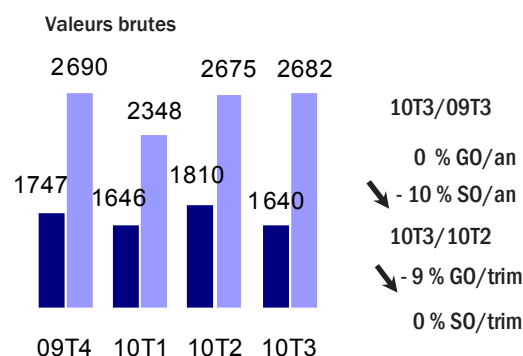
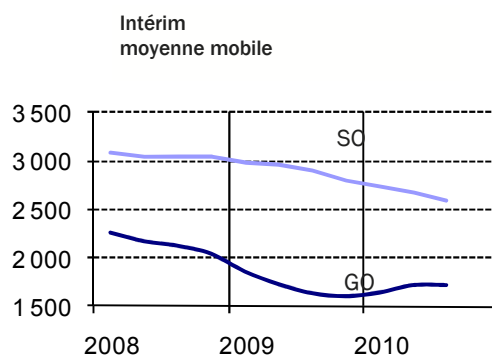


Demandes d'emploi et intérim dans le bâtiment – sources : DIRECCTE et MES-DARES

Le nombre de demandes d'emplois dans le Bâtiment augmente de 2% au 3^{ème} trimestre 2010 avec + 4% dans le Gros Œuvre et + 1% dans le Second Œuvre.



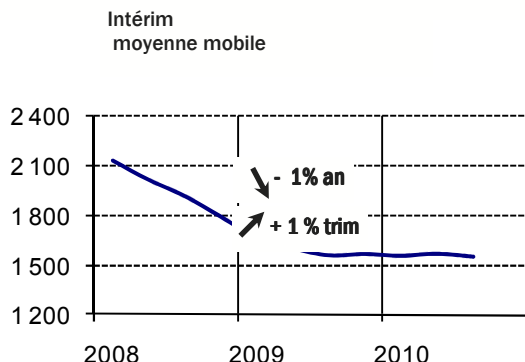
En Midi-Pyrénées, au 2^{ème} trimestre 2010, le recours à l'intérim dans le bâtiment connaît une diminution, - 6% : 0% dans le GO, - 10% dans le SO.



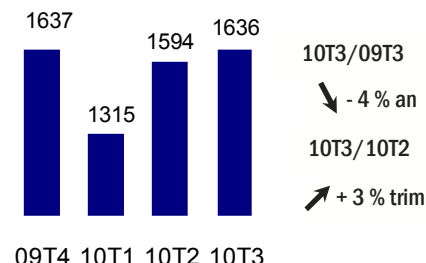
Au niveau national, l'intérim augmente de + 5% (SO : + 2% ; GO : + 4%).

• **Intérim (équivalents temps plein) dans les TP - source : MES-DARES**
 (pas de nouvelles données depuis la dernière parution)

Contrairement aux données nationales (+7%), et malgré la stabilisation du recours à l'intérim qui a démarré mi-2009, on note une légère diminution de -1% au 3ème trimestre 2010 en annuel glissant.

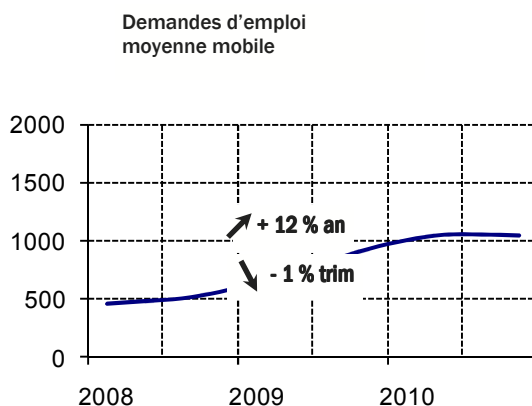


Valeurs brutes

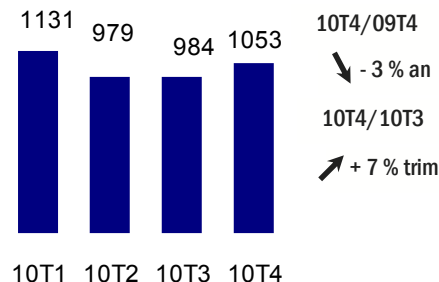


• **Demandes d'emploi dans les TP - source : DIRECCTE**

Au 4ème trimestre 2010 on note une stabilisation du nombre de demandeurs d'emploi avec une évolution trimestrielle de -1%.

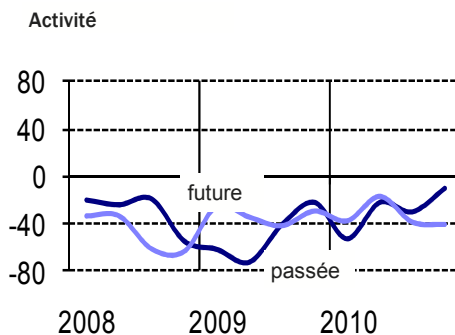


Valeurs brutes

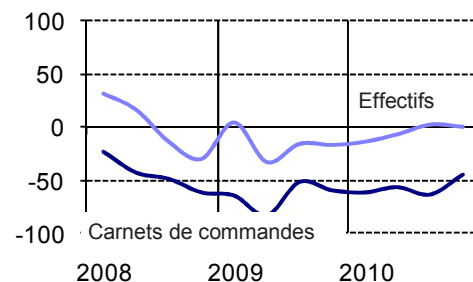


• **Opinion des chefs d'entreprises - source : FNTP - INSEE**

«Selon les entrepreneurs interrogés en janvier 2011, le climat conjoncturel s'est dégradé dans les TP à la fin de l'année 2010. La contraction de l'activité s'est accentuée sur la période récente. Selon les entrepreneurs, l'activité serait désormais bien en dessous de sa moyenne de longue période. L'activité reviendrait cependant plus favorable au cours des 3 prochains mois. Les entrepreneurs sont moins nombreux qu'en octobre à juger leurs carnets de commandes inférieurs à la normale pour cette période de l'année. Les contraintes de production restent à un niveau très bas : seules 8% des entreprises déclarent être contraintes par une insuffisance de main d'œuvre. Les entrepreneurs sont plus nombreux qu'en octobre à anticiper des baisses d'effectifs au cours des prochains mois. Le solde d'opinion relatif aux effectifs redescend à un niveau proche de sa moyenne de longue période.»



Effectifs et carnets de commandes



Courbes régionales sur des données brutes

- Éléments relatifs au volet routier en Midi Pyrénées - source : DREAL/SMO

Opérations d'investissement routier sur le réseau national non concédé en Midi-Pyrénées - Situation Janvier 2011

ARIEGE :	RN 20	Déviations d'Ax Les Thermes	En travaux
AVEYRON :	RN 88	Saint Jean La Mothe	En travaux
	RN 88	Déviations de Baraqueville	En études
HAUTE - GARONNE :	RN 124	Mise aux normes Colomiers	En travaux
	RN 125	Déviations de Saint Béat	En travaux
	Agglo Toulousaine	Rangeuil - Lespinet	En études
	Agglo Toulousaine	Lespinet - Palays	En études
	Agglo Toulousaine	Echangeur de Borderouge	En études
GERS :	RN 124	Auch - Aubiet	En travaux
	RN 124	Déviations de Gimont	En études
	RN 124	Gimont - L'Isle Jourdain	En études
	RN 124	Déviations de Léguevin	En service
LOT :	RN 122	Aménagements entre Figeac et Aurillac	En études
HAUTES PYRENEES :	RN 21	Tarbes - Lourdes	En travaux
TARN :	RN 112	Déviations courtes de Saint Alby	En service
	RN 112	Déviations longues de Saint Alby	En études
	RN 88	Aménagements sécurité à Lescures	En études
	RN 88	Tanus - Croix de Mille	En études
	RN 88	Albi - Marssac	En service
	RN 88	Doublement rocade d'Albi	En travaux

PAGES DÉPARTEMENTALES

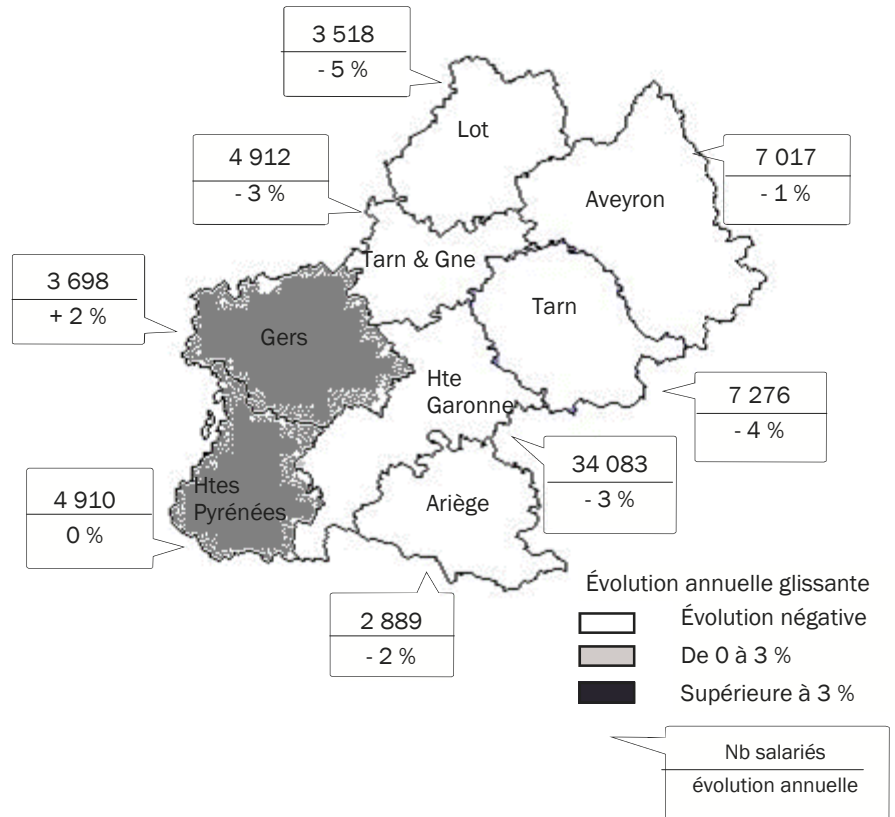
- Effectifs salariés – source : Pôle emploi
au 4ème trimestre 2010**

L'emploi est en baisse de -2% en Midi-Pyrénées.

Seul le départements du Gers voit ses effectifs salariés augmenter avec une hausse de +2%.

Dans les Hautes-Pyrénées, les effectifs restent stables.

Les autres départements subissent une baisse située entre -5% et -1%.



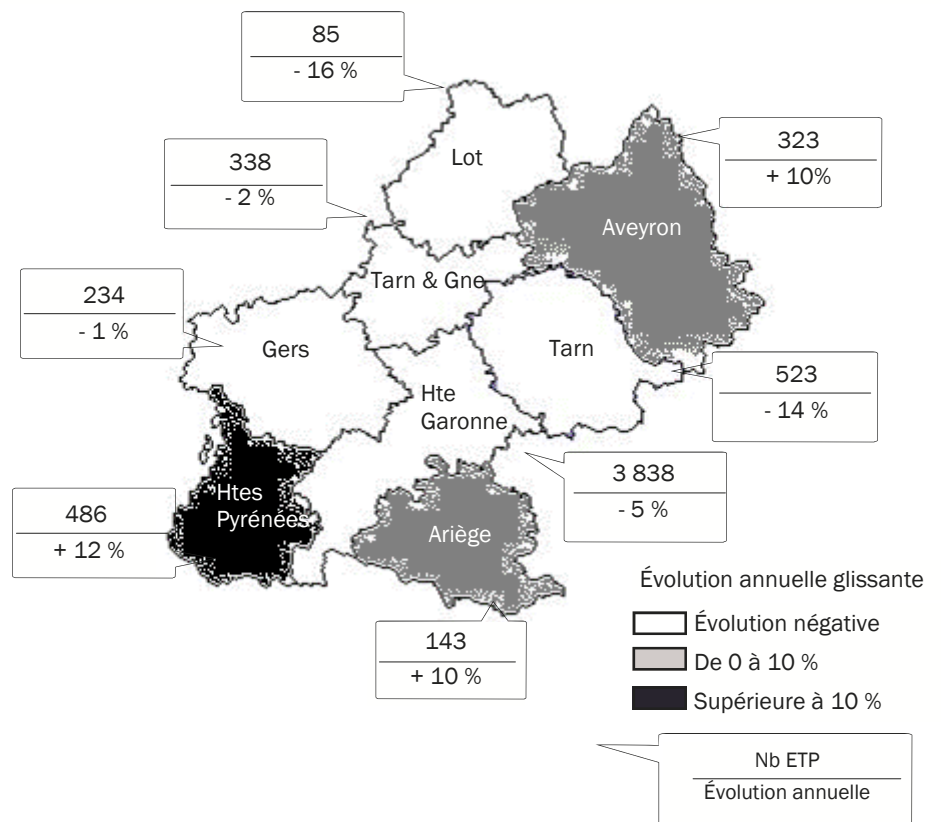
- Intérim BTP (équivalents temps plein) – source : MES-DARES
au 3ème trimestre 2010**

(pas de nouvelles données depuis la dernière parution)

En Midi-Pyrénées le recours à l'intérim diminue de -3%.

Cette évolution est inégale selon les départements.

Avec -16% et -14% respectivement, les départements du Lot et du Tarn subissent les plus fortes baisses, alors que le département des Hautes-Pyrénées connaît une augmentation de +12% suivi par l'Aveyron et l'Ariège avec +10%.



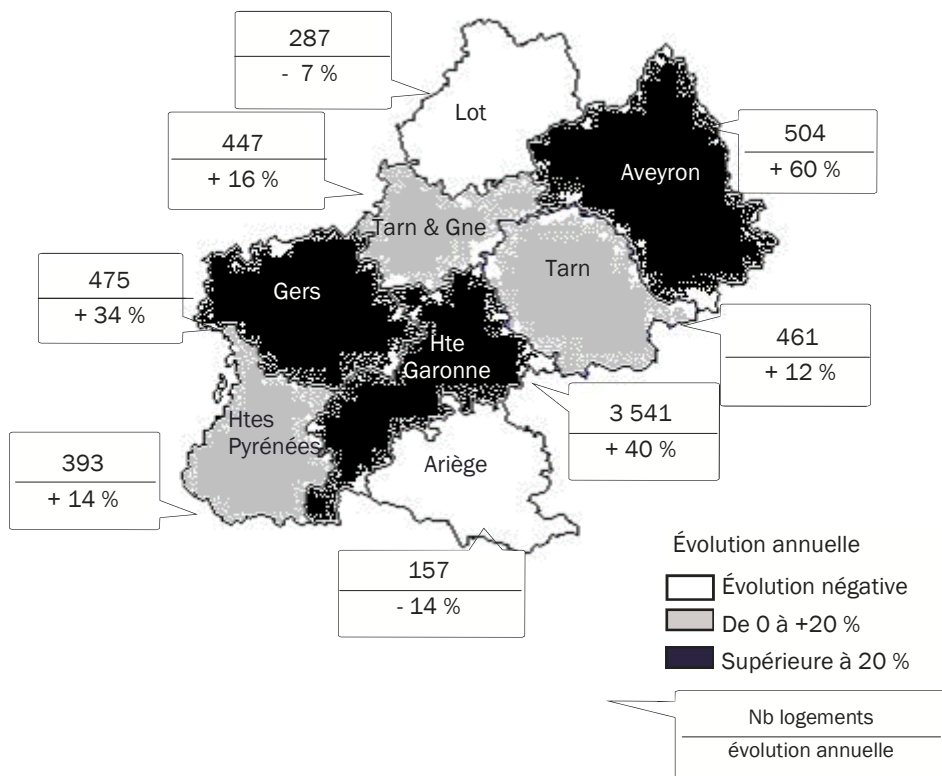
PAGES DÉPARTEMENTALES

- Logements autorisés (nombre de logements) - source : DREAL/ SITADEL (date de prise en compte) au 4ème trimestre 2010 - avec les logements classés en résidence**

La reprise de l'activité se poursuit au cours du 4ème trimestre 2010. Le nombre de logements autorisés augmente de 27% en annuel glissant en Midi-Pyrénées.

Les départements de l'Ariège (- 14%) et du Lot (- 7%) affichent une situation négative.

Les départements de l'Aveyron et de la Haute-Garonne connaissent les plus fortes augmentations, avec respectivement +60% et +40% d'autorisations ; les autres départements ont des augmentations comprises entre +12 et +34%.

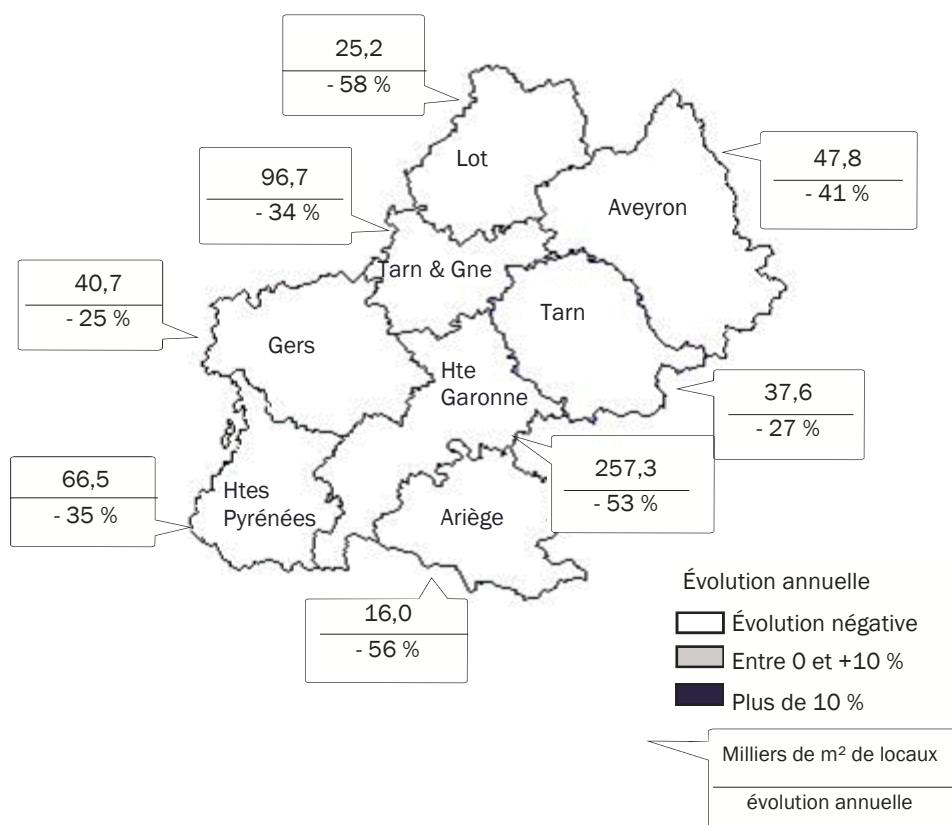


- Locaux autorisés (surface en milliers de m²) - source : DREAL / SITADEL (date de prise en compte) au 4ème trimestre 2010 - avec locaux agricoles**

La baisse des autorisations de locaux est toujours importante dans la région (- 45%).

Tous les départements subissent des diminutions situées entre -58% (Lot) et -25% (Gers).

Attention : Les permis de construire des locaux agricoles sont à nouveau comptabilisés dans l'ensemble des locaux.





M I D I P Y R É N É E S

Le Comité Régional de Concertation du BTP et des matériaux de construction de Midi Pyrénées associe les partenaires publics et privés de la filière construction.

Siège :

35B, Bd des Récollets
31400 Toulouse

tél. 09.65.31.69.75
fax 05.61.73.44.83
mail crc@crctbp-midipy.asso.fr

Correspondance à adresser au :

CRC, 1 rue de la Cité Administrative Bât G 329
BP 80 002
31074 Toulouse Cedex 09

tél. 05.61.58.55.43
fax 05.61.23.99.21
mail Jocelyne.Blaser@developpement-durable.gouv.fr

Site Internet

<http://www.crcbtp-midipy.asso.fr>

Membres :

FFB Midi Pyrénées, FRTP, UNICEM, FIB, CAPEB, DREAL, Conseil Régional, Ordre régional des Architectes, USH MP, SMABTP, Caisse d'épargne, Crédit Agricole, Crédit foncier, Crédit Local de France, Association des banques, ARCI, CARSAT, BDPME, UNTEC, Syndicat Français de l'Industrie Cimentière (SFIC), SCOP BTP Sud Ouest, AIMP, BTP Banque.

Bureau :

Président :

M. DELZERS, Président de la CAPEB

Vice-présidents :

M. CARRE, Président de la FFB Midi-Pyrénées,
M. CAVAGNE, Président de la FRTP Midi-Pyrénées,
M. CROCHERIE, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement Midi-Pyrénées.
M. MANO, Président de l'UNICEM.

Trésorier :

M. CARRE, Président de la FFB Midi-Pyrénées.

Secrétaire :

M. MANO, Président de l'UNICEM

Permanences :

Jocelyne BLASER (DREAL)

Lise BIRARD (CRC)

Guillaume GOURSAT (CRC)

Cellules économiques du BTP :

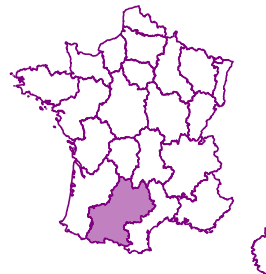
Le CRC fait partie d'un réseau de cellules économiques présentes sur l'ensemble des régions, elles ont pour mission de :

Concorter en rapprochant les professionnels, les élus et l'administration.

Informier pour éclairer les stratégies et les décisions économiques.

Prévoir pour anticiper le développement de l'activité, des marchés et de l'emploi.

Animer la réflexion pour dynamiser le débat économique régional dans le secteur.



Coordonnées des autres cellules régionales sur le site national des CERC :
<http://www.cerc-actu.com/>

Notes Les chiffres présentés sont les derniers dont le CRC dispose au **20 Avril 2011**.

moyenne mobile = moyenne des 4 derniers trimestres.

évolution sur année glissante = cumul sur 12 mois au trimestre t / cumul sur 12 mois au trimestre t-4.

évolution sur trimestre glissant = cumul sur 12 mois au trimestre t / cumul sur 12 mois au trimestre t-1.

Page 1 : Actualité du BTP

page 2 : Accidents du travail : AT survenus de la NAF45 (inclus dans le Comité Technique National du bâtiment). La CARSAT met à jour un trimestre 8 fois : les chiffres provisoires correspondent à la 1^{ère} sortie des données et les définitifs à la 8^e sortie).

Les données relatives aux mouvements de main d'œuvre correspondent à des taux d'entrées (respectivement de sorties) : nombre d'entrées (sorties) dans le trimestre rapporté à l'effectif de début de trimestre.

Pages 2, 10, 11 et 13 : Travail intérimaire : les ETP sont calculés sur la base de 45 semaines travaillées par an.

Page 3 : Chiffre d'affaires des entreprises déclaré pour l'assujettissement à la TVA : il s'agit du CA des entreprises soumises au régime réel normal d'imposition, le montant est HT.

Pages 4 et 14 : données en date de prise en compte = nombre de logements enregistrés dans la base SITADEL au cours de la période de référence. Il y a donc des décalages avec l'activité réelle (données en date réelle).

Page 5 : Opinion sur l'activité entretien rénovation du bâtiment est un solde d'opinion. C'est le pourcentage d'entreprises déclarant une activité à la hausse par rapport à la même période de l'année précédente – le pourcentage d'entreprises déclarant une baisse.

Page 10 : Opinion sur l'activité passée et future dans le bâtiment et Opinion des entreprises artisanales sont des soldes d'opinion (soldes algébriques des réponses extrêmes). Opinion des entreprises artisanales du Sud Ouest concerne les entreprises de Midi Pyrénées et Aquitaine.

Page 11 : Opinions des chefs d'entreprises sont des soldes de réponses : "augmentation" d'activité - "diminution" d'activité & volume de commandes "important" - volume "faible" ; données brutes (non CVS).